

**OBJET ELECTION D'UN NOUVEAU DÉLEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT
ET DE CONSTRUCTION SUITE A UNE VACANCE DE POSTE**

Après le renouvellement du Conseil Municipal en mars 2001 et en application des dispositions de l'Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection des Délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SODIAC. Les sièges représentant l'actionnaire « Ville de Saint-Denis » sont au nombre de cinq.

A la suite de la démission de Madame Nassimah MANGROLIA-DINDAR de ses fonctions d'Administrateur de la SODIAC, il s'avère nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Délégué en vue de pourvoir à la vacance du poste.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



Nassimah Mangrolia-Dindar

Paul VICTORIA

**OBJET ELECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DIONYSIENNE D'AMÉNAGEMENT
ET DE CONSTRUCTION SUITE A UNE VACANCE DE POSTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu la Délibération n° 01/3-04 du Conseil Municipal en séance du 24 mars 2001, modifiée par Délibérations n° 01/5-19 du 26 juin 2001, n° 01/7-100 du 17 décembre 2001 et n° 05/1-50 du 11 mars 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-53 présenté par le Député-Maire ;

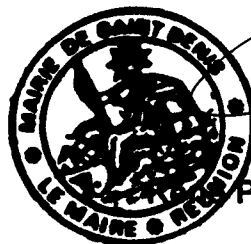
APRES EN AVOIR DELIBERE

au scrutin public par vote à main levée

Désigne Monsieur Antoine Henri LAURET, Conseiller Municipal, en qualité de Délégué au sein du Conseil d'Administration de la Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction, en remplacement de Madame Nassimah MANGROLIA-DINDAR, 3ème Adjointe, démissionnaire de ses fonctions d'Administrateur de la SODIAC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE MAIRE



Paul VICTORIA
Paul VICTORIA